
Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis N°97
relatif à la vente de la parcelle communale n° 889 sise au lieu-dit
« La Crétaux » à Swissquote pour l'extension de son siège.

Prix de vente de la parcelle :

La COTECH laisse la COFIN répondre à ce sujet. Cependant elle informe les membres du conseil communal que d'après les différentes estimations effectuées autant par la commune que par l'intéressé, le prix au m2 semble correctement établi.

Situation géographique de la parcelle, mobilité et aménagements

Cette parcelle est en zone industrielle et le règlement prévu pour cette attribution de zone limite la liberté de construction. L'intérêt de garder cette parcelle semble donc inapproprié à nos besoins.

La commune a négocié avec Swissquote, la création d'un trottoir et d'éclairage public qui font partie intégrante du contrat de vente. La COTECH a relevé l'intérêt et le besoin d'un « dépose-minute » ainsi que de la réfection de la route qui devraient être intégrés au plan de mobilité qui sera transmis à la commune avec le dossier de demande de permis de construire officiel.

En effet, étant donné l'emplacement de Swissquote, la vision d'une expansion de son siège ainsi qu'un effectif qui pourrait atteindre à terme 700 employés, amène la commission technique à se préoccuper de la mobilité. À cet effet, lors de l'établissement des documents liés à la demande de permis de construire, Swissquote se devra de présenter à la commune un plan de mobilité. Celui-ci devra répondre aux exigences de notre commune et de l'Association Transport et Environnement (ATE) faute de quoi, la délivrance du permis de construire sera compromise.

Aspect économique sur l'emploi et la réalisation de ce futur projet

La COTECH est consciente qu'il est impossible d'imposer le choix des futurs collaborateurs en privilégiant notre région. Cependant et dans ce sens, elle espère que Swissquote fera au mieux pour employer des travailleurs de la région et que la future réalisation sera profitable aux entreprises régionales.

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis N°97
relatif à la vente de la parcelle communale n° 889 sise au lieu-dit
« La Crétaux » à Swissquote pour l'extension de son siège.

Points forts de cette vente :

Au vu de l'importance de cette entreprise, la contribution fiscale est actuellement importante et le fait que Swissquote souhaite s'agrandir sera également avantageux pour notre commune.

En plus de l'aspect fiscal, il est également gratifiant pour notre commune de soutenir cette entreprise et de maintenir son implantation à Gland.

Cette parcelle étant amortie, cette vente est également une possibilité intéressante pour amortir notre patrimoine financier selon le préavis concerné.

Points faibles de cette vente :

Le préavis ne fait pas mention de l'obligation d'effectuer la réalisation du trottoir et lampadaires dans les 5 ans dès la signature de l'acte de vente. Si Swissquote venait à renoncer à la nouvelle construction, l'obligation d'effectuer ces travaux d'aménagements serait annulée

Amendement :

Aussi, la commission technique propose d'amender la condition de vente suivante :
« En sus, Swissquote financera la création d'un trottoir ainsi qu'un éclairage public le long du chemin de la Crétaux sur les parcelles n° 4168, 889 et 886 »

Par la condition suivante :

« En sus, Swissquote s'engage à financer et à réaliser la création d'un trottoir ainsi qu'un éclairage public le long du chemin de la Crétaux sur les parcelles n° 4168, 889 et 886 dans les 5 années suivant la signature de l'acte de vente. »

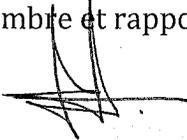
Conclusions :

Convaincue de la nécessité et du bénéfice de cette vente tant pour la commune que pour Swissquote, l'unanimité de la commission technique recommande aux membres du conseil de décider d'accepter les conclusions du préavis 97 selon l'amendement susmentionné et :

- I. d'autoriser la vente de la parcelle n° 889 d'une surface de 4'272 m² sise au lieu-dit « La Crétaux » au prix de 400.- le m² représentant un montant total de CHF 1'708'800.-

- II. Préciser dans l'acte de vente que Swissquote s'engage à financer et réaliser la création d'un trottoir ainsi qu'un éclairage public le long du chemin de la Crétaux sur les parcelles n°4168, 889 et 886 dans les 5 années suivant la signature de l'acte de vente.

Lee Kaufmann
1^{er} membre et rapporteur



Nicolas Aubry

Victor Mendes Boavista



Emmanuelle Cosendai

Patrick Uebelhart

